

DELEGUE TERRITORIAL

(H/F)

Catégorie : A (attaché principal, hors classe et assimilé)

Modalités de recrutement :

- Contrat de 3 ans renouvelable
- Détachement sur contrat de 3 ans renouvelable

Date limite de dépôt de candidature : 27 février 2023

Affectation : Rennes (35)

Date de prise de fonction : À partir du 01 mars 2023

Contexte :

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est l'organe de régulation du secteur de la sécurité privée en France.

Ce secteur regroupe près de 11 000 entreprises et 180 000 agents qui exercent des activités allant de celle dite de surveillance jusqu'à la protection armée des navires en passant par la protection rapprochée des personnes, le transport de fond ou encore la sûreté aéroportuaire.

Ce secteur d'activité, qui s'inscrit dans le « continuum de sécurité », est aujourd'hui régi par les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure issues de la loi du 12 juillet 1983.

Dans ce cadre, le Conseil national des activités privées de sécurité se voit confier trois missions :

- une mission de police administrative qui a pour objet de restreindre l'accès aux métiers de la sécurité privée aux personnes remplissant les conditions de compétence et de moralité exigées. Le CNAPS a ainsi en charge l'instruction, la délivrance, la suspension et le retrait des différentes autorisations des entreprises de sécurité privée, de leurs dirigeants et associés et des salariés, ainsi que des organismes privés de formation.
- une mission disciplinaire qui vise à garantir le respect des obligations légales et réglementaires. Les agents du CNAPS mènent des contrôles inopinés en tout lieu du territoire sur des sites de prestation comme dans les entreprises. En cas de manquement grave, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercice d'une personne physique ou morale de 5 ans maximum et des pénalités financières pouvant atteindre 150 000 euros.
- une mission d'assistance et de conseil à la profession qui consiste à apporter aux professionnels un éclairage quant à l'application des dispositions du code de la sécurité intérieure. Cette dernière mission exclut toute forme de conseil pouvant constituer un avantage indu pour la personne qui en bénéficie.

Ces missions sont réalisées au niveau local grâce à l'implantation de onze «délégations territoriales» sous le pilotage et avec le soutien des services centraux de l'établissement.

La délégation territoriale Ouest est composée de 20 agents

Missions :

Le délégué territorial est le représentant de l'établissement dans sa zone géographique et assure le management des agents dans sa délégation.

Il est assisté d'un adjoint qui est lui-même chef de la section « instruction ». Cette section a pour mission l'examen des demandes des cartes professionnelles des agents de sécurité et la délivrance de ces dernières.

Il organise le fonctionnement de la délégation et rédige les instructions nécessaires. Il supervise la mise en œuvre des directives transmises par le siège de l'établissement.

Le délégué territorial

- s'assure du respect des objectifs, au moyen des outils d'évaluation de l'activité (instruction, contrôle, juridique);
- analyse les informations issues des contrôles;
- valide les propositions de programme des contrôles;
- est force de proposition auprès du siège;
- accompagne et depuis mai 2022, met œuvre la réforme du fonctionnement de l'établissement avec les simplifications administratives et le renforcement de la délégation de signature accordée aux délégués territoriaux.

Il est responsable de la réalisation du Contrat d'Objectifs et de Performance dont il rend compte à la direction de l'établissement.

Il est en liaison régulière avec le directeur des opérations et le secrétaire général de l'établissement ainsi qu'avec les chefs des services centraux.

Le délégué territorial assure la direction de la délégation et représente l'établissement localement auprès des autorités préfectorales et judiciaires de sa zone de compétence. Il participe aux réunions relatives aux activités privées de sécurité, organisées par ces autorités.

Le délégué territorial est l'interlocuteur des autorités publiques locales, des professionnels de la sécurité privée et des donneurs d'ordres publics ou privés.

Enfin il exerce une responsabilité nationale en matière de délivrance des cartes professionnelles pour les agents de sécurité armée ainsi que pour les autorisations délivrées dans le cadre de la sécurité privée armée.

Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptation en fonction des besoins du service.

Contraintes liées au poste :

Respect des délais (instruction/contrôle), déplacements ponctuels au siège de l'établissement à Paris (mais la visio conférence est fortement utilisée) et auprès des autorités préfectorales et judiciaires de sa zone de compétence.

Compétences nécessaires :

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Management• Compétences réglementaires sur la sécurité privée (temps adaptation prévue)• Compétences en police administrative• Technique d'investigation et de contrôle• Bonne connaissance des outils informatiques• Gestion tableaux de bord et indicateurs• Méthodologie de conduite de réunion• Conduite et gestion de projet	<ul style="list-style-type: none">• Négociateur• Travailler en équipe• Savoir déléguer• Gérer les situations humaines difficiles• Maîtriser les délais• Savoir rendre compte de son activité	<ul style="list-style-type: none">• Sens de l'écoute• Faire preuve d'autorité• Capacité d'adaptation• Capacité d'initiative et de synthèse• Discrétion• Confidentialité• Autonomie

Expériences requises :

- Capacités et expériences managériales indispensables compte tenu de la diversité des parcours professionnels des personnels de la délégation ;
- Une expérience similaire de 5 à 10 ans dans le secteur public est souhaitée.

Candidatures :

Les candidatures (curriculum-vitae et lettre de motivation) sont à adresser impérativement par voie électronique, en indiquant dans le champ « objet » du message la référence « DT35-1 », sur la boîte fonctionnelle suivante : cnaps-recrutement@interieur.gouv.fr

Site internet : <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr>